



Mardi 08 Avril 2008



[Imprimer](#)

[Alain Mourguy candidat à l'élection présidentielle 2012](#)

Proposition de loi sur l'élection présidentielle VOTE A 5 POINTS POUR LE 1ER TOUR

Extrait du projet adressé à Mesdames, Messieurs, les MINISTRES,

Le PROJET ↗

POUR LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE, chaque électeur inscrit dispose d'un capital de « **5 points de vote** » à la place du système actuel qui se résume à : 1 citoyen inscrit = 1 bulletin de vote. La constitution garantit à chaque citoyen inscrit le « droit de vote » qui devient donc un capital de 5 « points de vote » que le citoyen inscrit répartit entre 1 et plusieurs candidats selon ses préférences.

En résumé « **un citoyen inscrit = 5 points de vote** »

(Quelque soit bien sur son statut social : principe de l'égalité)

IL ATTRIBUE SES 5 points COMME IL LE SOUHAITE : exemples :

- 4 points à un candidat et le dernier point à un autre candidat,
- 3 points à un candidat et 2 points à un autre ... etc....
- voire 5 points à un seul candidat... (cas rare...).

POURQUOI ?

1) Cela permet au citoyen de « lisser » et de « pondérer » ses idées par rapport à la multitude de candidats. Beaucoup d'« ex » citoyens abstentionnistes du 1^{er} tour (aucun candidat ne représentant seul leurs idées) exprimeront ainsi leurs choix sur plusieurs candidats et iront voter (étude à l'appui).

2) Les citoyens qui votent « extrême » par contestation donneront au premier tour (mon étude le confirme) aux

candidatures dites « utiles » ou « modérées » 1, 2, ou 3 points...

Ces 2 points sont **FONDAMENTAUX** dans mon projet car actuellement au 1^{er} tour le **vote profite à 100%** aux candidats extrêmes ou lobby qui sont pourtant minoritaires dans notre pays ! Avec notre système actuel du fait de l'abstention au 1^{er} tour nous arriverons donc bientôt au **contraire** du but de la démocratie qui est de faire élire par les citoyens les **MAJORITES** et non les MINORITES !

Je considère « vital » pour la démocratie l'existence de **TOUS** les partis politiques mais du fait de l'abstention « galopante » avons-nous vraiment le soir d'une élection présidentielle le vrai reflet du poids électoral de tous les partis en présence ? Les résultats ne sont-ils pas « trompeurs » suite à cette abstention ? Je pose la question... N'avons-nous pas atteint les limites du système actuel ? Sous prétexte de démocratie exprimée librement dans les urnes ne peut-on pas débattre de ce « sujet » ? Mon projet n'élimine **aucun** parti mais permet un reflet plus concret de la réalité.

Dans ce projet le nombre de 5 points (chiffre impair) pour chaque citoyen semble judicieux car la majorité d'entre eux (étude ...) ne souhaitant pas donner ses 5 points à un seul candidat, le citoyen pourra néanmoins se déterminer avec une réelle préférence pour tel ou tel candidat...

Exemples :

3 + 1 + 1 = total 5

3 + 2 = total 5

4 + 1 = total 5, etc....

L'ANALYSE ↗

La majorité de nos compatriotes **adhèrent** à 20, 40, 60, 80 % etc.... aux idées d'un candidat à l'élection présidentielle, et de **moins en moins** à 100% ; qu'on le déplore ou pas ce fait doit absolument être pris en considération, car notre système actuel ne leur permet en aucun cas d'exprimer au moins en partie cela au 1^{er} tour... ! Aucun idéal politique ne peut changer ce constat... seul un nouveau mode de vote pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle le peut...

Ce constat « fait » il faut donc **offrir** au citoyen la possibilité d'exprimer à la fois dans l'urne son attachement réel à son candidat préféré mais en lui offrant aussi la possibilité de « soutenir » dans l'urne d'autres idées qui lui sont chères mais défendues par un ou d'autres candidats...

Exemple : actuellement un électeur qui veut exprimer un désaccord avec nos responsables politiques vote parfois « extrémiste » ou « lobby » au 1^{er} tour: Il voit dans ce vote le seul moyen d'exprimer une colère, une déception... ponctuelle. Notre démocratie peut-elle se satisfaire de cette solution ? Mon projet permet à cet électeur « contestataire » ou « déçu » de pondérer son vote qu'il partagera **entre ses sentiments et sa raison** en répartissant ses 5 « points de vote » sans mettre en danger nos valeurs républicaines...

Un sondage confirme que dans ce projet cet électeur donne des points aux candidats « modérés » républicains. **Pourquoi** vouloir obliger nos concitoyens à donner un vote équivalent à **100 %** pour un seul candidat (ce qui avantage les partis « extrêmes » ou « lobby »), alors qu'une majorité d'entre eux trouve chez d'autres candidats certaines idées qui leurs conviennent mieux... sur certains sujets ...

Cette pondération mathématique bénéficiera obligatoirement à la démocratie et redonnera un nouvel attrait pour voter et restituera à la fin du 1^{er} tour aux responsables politiques de notre pays une « photographie » concrète des opinions des français.

« **Question** » Après réflexion, avec ce système aurait-on **soi-même** (ou nos proches...) attribué nos 5 points au 1^{er} tour à un seul candidat ou aurions-nous pondéré notre vote ? La réflexion mérite d'être analysée car mon étude démontre qu'avec ce système la majorité des citoyens « lambda » auraient pondéré leur vote...

Mon projet responsabilisera aussi les citoyens qui ne se sentent plus concernés par le 1^{er} tour et incitera beaucoup de jeunes électeurs à aller voter dès ce 1^{er} tour. Il suffit de demander à nos concitoyens leur avis sur ce projet... comme moi-même l'ai fait... Vous serez surpris de l'impact positif de cette idée auprès de votre entourage personnel ou professionnel (toutes tranches d'âges confondues...).

Ce projet se situe réellement **au-dessus** des clivages politiques... et doit à mon sens se limiter uniquement au 1^{er} tour de l'élection présidentielle : **sentiments** l'emportant sur la **raison** au 1^{er} tour.

La question du 2^{ème} tour reste « ouverte » au débat d'idées... Deux « solutions / suggestions » pour le 2^{ème} tour

sont possibles :

- La première consiste à voter comme actuellement pour l'un des 2 candidats arrivé en tête au 1er tour.
- La deuxième consiste à décider que ce seront les **3 candidats** arrivés en tête du 1er tour qui se présenteront au 2ème tour, ce qui élargira le débat démocratique et permettra éventuellement de trouver par un consensus une « majorité » parlementaire mieux représentative, car il est difficile de gouverner la France avec **51/49** quel que soit le vainqueur...

Dans les 2 cas **le système actuel** du système de vote pour ce 2ème tour (bulletin de vote pour le candidat choisi) semble satisfaisant.

M'étant personnellement longuement investi dans ce projet, je vous propose dans la partie « annexe » des modalités pratiques simples et économiques pour une mise en œuvre concrète de ce projet de façon à **surmonter l'objection de sa « faisabilité »**.

Parmi d'autres idées simples et de « bon sens » :

Instaurer un « **SECRETARIAT d'ETAT des « MAIRES » de FRANCE** » qui se composera d'un bureau National (élu par les maires eux-mêmes) majoritairement constitué de Maires de communes **de moins** de 3.000 habitants.

POURQUOI ? Les Maires de ces « petites communes » sont les seuls vrais élus qui sont **quotidiennement** à l'écoute et à l'approche de nos concitoyens. Par simple logique, **ces Maires sont donc les mieux placés** pour faire remonter au plus haut niveau les préoccupations des citoyens mais aussi leurs idées... Ce Secrétariat d'état pourra ainsi aussi fédérer des initiatives individuelles de citoyens désireux de s'investir dans le sens civique avec des projets et/ou idées...d'intérêt général, etc....

Avantage : il y aura la certitude que des idées simples seront communiquées au plus haut niveau de nos gouvernants par ce secrétariat d'état des Maires qui siègera donc à chaque **CONSEIL des MINISTRES**.

Je suis persuadé qu'une grande partie de ces Maires seront d'accord avec cette analyse d'autant plus que nos gouvernements ont responsabilisé ces Maires « pénalement » (responsabilité du Maire si un « poteau d'un terrain de sports » cause des dommages ... etc....). Pourquoi ne pas leur donner aussi la responsabilité de participer officiellement aux décisions politiques qui concernent les citoyens... ? Cela semble de bon sens...

Mesdames, Messieurs, les Ministres, Députés et Sénateurs, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette proposition de loi, en souhaitant bien sûr des « soutiens » parmi vous qui êtes en charge de la représentation citoyenne de la « Nation » et je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Mourguy

Notre sondage



ANNEXE Proposition de loi

MODALITES
d'applications simples et pratiques de ce projet

Exemple de mise en œuvre : Une fois connus les noms et visages des candidats du 1^{er} tour :

Impression du « feuillet » sur lesquels sont imprimés les noms et visages des candidats du 1^{er} tour les uns en-dessous des autres par ordre alphabétique. (Nombre de lignes = au nombre des candidats + 1 ligne pour le vote blanc). Ce feuillet remplace l'ancien bulletin de vote et est le nouveau « support » du vote.

Chaque ligne comporte 5 cases à cocher d'une croix.

Chaque CROIX a une valeur unitaire de 1 point (une ligne supplémentaire avec également 5 cases est réservée au vote BLANC).

Exemple théorique : Pour 16 candidats, le feuillet comporte 16 lignes (de 5 cases) correspondant chacune à un candidat (avec nom et photo du candidat sur chaque ligne) + 1 ligne (de 5 cases) pour le vote blanc.

Exemple **pratique et concret** dans l'isoloir : Un citoyen veut « répartir » ainsi ses 5 points : 3 points à un candidat et 2 fois 1 point à 2 autres candidats : Il coche 3 croix dans la case de son candidat « préféré » et coche 1 croix dans chacune des cases de ses 2 autres candidats.

Est déclaré **VALIDE** le feuillet (bulletin de vote donc) comportant 5 croix (x) cochées lors du dépouillement. Est déclaré **NUL** tout bulletin n'ayant pas 5 croix cochées (exemple un feuillet comportant 3, 4 ,6 croix etc. ... sera déclaré nul...)

Ce feuillet sera mis à disposition des électeurs inscrits dans tous les lieux de vote (par souci d'économie, il ne semble pas indispensable de faire des dépenses d'affranchissement d'envoi à domicile).

La photo (en fond clair) de chaque candidat sur chaque ligne permet aux citoyens ne sachant pas lire de voter en respectant le « secret » du vote. Il est aussi nécessaire de prévoir le vote des « non-voyants » (feuilles en braille à disposition). Ces 2 cas ne sont pas prévus actuellement.

Le citoyen glisse ensuite ce feuillet dans une grande enveloppe dans l'urne (dépouillement comme avant).

Le dépouillement **n'est pas plus compliqué**. (Certains pays ont des systèmes bien plus complexes, Irlande, USA, Suisse ...)

TOUS les citoyens consultés sur ce projet
ont compris très facilement le principe ci-dessus

Bien entendu ce projet doit aussi être étudié en parallèle pour une possible mise en œuvre informatique ... (Internet, mais aussi « gencod » électronique avec lecture optique des bulletins etc....) EXEMPLES NON EXHAUSTIFS.

www.l-elysee.fr

Programme 2012

mourguy@l-elysee.fr